



DÉPOT EN MAIRIE DE LE NOUVION-EN-THIÉRACHE DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022, IL EST POSSIBLE DE DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME (DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX, PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER) SUR L'ADRESSE MAIL : Urbanisme@lenouvion.com

CETTE PROCÉDURE DEMATÉRIALISÉE EST UN NOUVEAU DROIT POUR LES USAGERS, PAS UNE OBLIGATION.

LES PÉTITIONNAIRES QUI LE SOUHAIENT PEUVENT TOUJOURS DÉPOSER LEUR DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME AU FORMAT PAPIER SOIT EN MAIRIE, SOIT PAR COURRIER.

ATTENTION : LES SEULS FORMATS ACCEPTÉS PAR MAIL SONT LES FORMATS PDF, JPEG ET PNG.

LA TAILLE DES PIÈCES JOINTES AU MAIL NE DOIT PAS EXCÉDER 10 Mo PAR FICHIER.

A DÉFAUT, ET EN CAS DE REJET DU MAIL, LE PÉTITIONNAIRE, EST INVITÉ A ENVOYER LES PIÈCES JOINTES DANS UN DOSSIER COMPRESSÉ.

ENFIN, IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ AUX PÉTITIONNAIRES DE SOLLICITER UN ACCUSÉ DE LECTURE LORSQU'IL ENVOIE UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME PAR MAIL AU SERVICE URBANISME DE LA MAIRIE.

LE MAIRE

CAIL ROSELYNE

